

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Maurice des Noues, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël	BENET	
	LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	GRELIER Alain	FAYMOREAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLE	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITON Jacky	PUY DE SERRE	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDÉE LITTORAL 0814	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
	GANDRIEU James	STE PEXINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14/22	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS	
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE	
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES	
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	BOBINEAU Joël	MERVENT	
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
	BAUDRY Yves	SERIGNE	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	PHILIPOT Xavier	VOUVANT	
	GOURMAUD Yvon	ANTINGY	
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
Total délégués présents : 36/64			
POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	à M. BAUDOUIN Jacques
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à Mme DAVID Laetitia
	LAMY Judaël	LA TAILLEE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. GUENION Christian
Total représentés : 05/64			
Total présents et représentés : 41/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT - DELIB° N° 19/CS 25 MARS 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :	101 217,98
- un excédent reporté de :	3 040,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	98 177,98
- un excédent d'investissement de :	240 704,34
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	240 704,34
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	98 177,98
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	98 177,98
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	240 704,34

Après avoir soumis l'affectation du résultat à l'assemblée, le vote donne les résultats suivants :

Membres en exercices :	64	Vote pour :	41
Membres présents :	36	Vote Contre :	0
Pouvoirs :	5	Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	41		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Adopte l'affectation du résultat proposé ci-dessus de l'exercice 2023 du budget annexe « Bacs »

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT,
Arnaud CHARPENTIER